



**Conseil départemental
des jeunes du Puy-de-Dôme**

PLAQUETTE DE PRÉSENTATION



**POUR PLUS
D'INFOS**



www.puy-de-dome.fr




PUY-de-DÔME
MON DÉPARTEMENT



DONNER LA PAROLE AUX JEUNES

C'est un projet phare de notre mandature : faire vivre un Conseil départemental des jeunes (CDJ 63) afin d'impliquer les collégiens dans les actions du Département.

Les jeunes ont des idées, des besoins et des envies qui nous aident à dessiner l'avenir. En donnant leur avis, en construisant des projets concrets, en expérimentant aussi la vie d'élus, ils insufflent à notre territoire leur dynamisme et leur créativité. Les deux premières mandatures (2022/2024 et 2024/2026) ont été riches en découvertes, en apprentissages et en partages. De nombreuses propositions ont été réalisées, et les jeunes élus peuvent être fiers de leur bilan et de leur engagement citoyen. Cela ne manquera pas d'inspirer le CDJ 2026/2028 dont les conseillers vont être élus en novembre prochain. Durant deux ans, les conseillers départementaux juniors, élus en binôme (un garçon et une fille) représenteront l'ensemble du Puy-de-Dôme. Nous nous réjouissons par avance de cette nouvelle aventure.



Lionel Chauvin
Président du Conseil départemental
du Puy-de-Dôme



Célia Bernard
Conseillère déléguée au Conseil
départemental des jeunes



À QUOI SERT LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES ?

- Il offre aux jeunes **un espace où s'exprimer librement sur leurs sujets de préoccupation**, y compris sur **des propositions et politiques de la collectivité**. Ils sont ainsi mieux associés aux politiques qui les concernent.
- Il donne aux jeunes la possibilité de **faire des propositions** au Conseil départemental et, dans le même temps, il permet au Département de **consulter les jeunes** sur des questions spécifiques.
- Il favorise **l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté**.
- Il contribue à **l'épanouissement personnel** et à **la réussite scolaire** des jeunes.
- Il est **un espace de création, de suivi et d'évaluation** des projets.



© J. Pallé - CD63

DES JEUNES ÉLUS QUI REPRÉSENTERONT TOUS LES COLLÉGIENS

En tant que membres du CDJ, les collégiens élus auront un double rôle dans leur canton : être **les représentants des élèves** et **les porte-parole du Département** dans leur collège.

De leurs échanges avec les autres collégiens naîtront des idées et des propositions pour améliorer la vie au collège.

Ils **devront également s'investir** à travers des projets et actions menés par le CDJ et **mettre en œuvre les décisions** de l'assemblée.



LES ÉLECTIONS EN PRATIQUE

Les élections du Conseil départemental des jeunes vont se dérouler dans les collèges volontaires publics et privés du département.

Dans les cantons où plusieurs établissements seront volontaires pour participer, le principe de l'alternance sera privilégié afin de permettre à l'ensemble des établissements volontaires de prendre part au dispositif au fil des mandats.

Les candidats mèneront une campagne électorale auprès des jeunes de leur établissement. Un binôme (une fille / un garçon) sera élu par canton. L'élection se fera par un scrutin majoritaire à un seul tour, pour deux années scolaires à partir de la rentrée 2026.

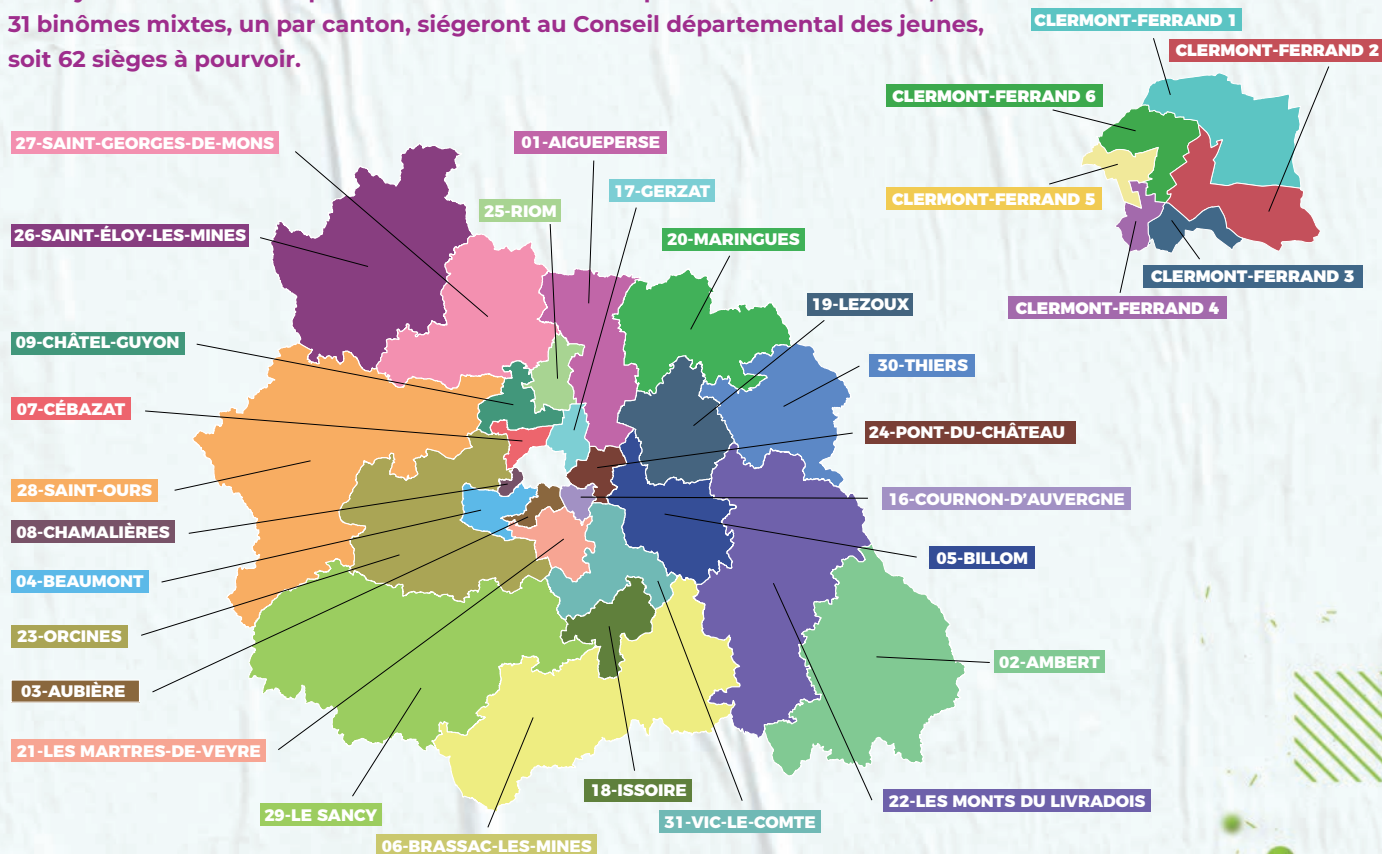


LE CALENDRIER

- **Jusqu'au 30 septembre** : dépôt des candidatures des collèges volontaires.
- **Du 5 au 16 octobre 2026** : dépôt des candidatures des binômes de collégiens (une fille / un garçon) auprès de l'adulte référent du collège.
- **Du 2 au 6 novembre** : campagne électorale.
- **Du 9 au 13 novembre** : élections.
- **Semaine du 23 novembre** : résultats.
- **2 décembre** : journée d'intégration
- **Mi-décembre** : session d'installation du Conseil départemental des jeunes à l'Hôtel du Département à Clermont-Ferrand.

31 BINÔMES POUR REPRÉSENTER LES CANTONS

Le Puy-de-Dôme est composé de 31 cantons. Comme pour l'assemblée adulte, 31 binômes mixtes, un par canton, siègeront au Conseil départemental des jeunes, soit 62 sièges à pourvoir.





QUELQUES POINTS DE FONCTIONNEMENT

- Lors de la première session du Conseil départemental des jeunes, une fille et un garçon seront élus co-présidents juniors aux côtés de Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental.
- Chaque année scolaire, 3 à 4 assemblées plénières auront lieu dans la salle d'assemblée de l'Hôtel du Département, à Clermont-Ferrand. En parallèle, des demi-journées intermédiaires seront organisées en groupe de travail selon les thématiques des projets des jeunes élus.
- Les conseillers départementaux juniors pourront être invités à des manifestations ou événements organisés par le Conseil départemental.



DES ADULTES POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES

Durant leur mandat, les jeunes élus pourront faire appel à des adultes s'ils ont des questionnements ou besoin d'aide :

- Au Département, l'équipe de coordination du CDJ veillera à **l'avancée des travaux et des projets des jeunes élus**. Les services départementaux pourront également mettre leur expertise à disposition en fonction des thématiques des projets.
- Dans chaque collège, **un adulte référent sera présent pour accompagner les jeunes lors de la préparation des élections** (organisation, information, aide au remplissage du dossier de candidature et à la rédaction de la profession de foi, vérification des documents, soutien pendant la campagne) et sur l'intégralité du mandat et de l'élaboration des projets.
- Des représentants de **l'Éducation nationale et de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique** du Puy-de-Dôme.
- Des **conseillers départementaux**.
- Des **personnalités** ou des intervenants extérieurs.



© J. Pallé - CD63

INFOS PRATIQUES

Le transport et les repas des jeunes élus lors des réunions plénières et des réunions en groupe de travail sont pris en charge par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

CONTACT

Téléphone : **04 73 42 47 77**
Mail : **cdj63@puy-de-dome.fr**



NOS PARTENAIRES



Conception : turbulences.fr